

Consultation publique sur la radio numérique terrestre (automne 2011)

Résumé des réponses reçues

Liste des répondants :

- 2 auditeurs
- 7 groupes :
 - Bel RTL – Contact
 - NRJ – Nostalgie
 - Twizz
 - RTBF
 - Fun Radio (en retard)
 - Must FM (oralement)
- 1 opérateur technique (confidentiel)
- 7 radios associatives :
 - Warm FM
 - 48 FM
 - You FM
 - Radio Panik
 - Radio Campus
 - Vibration
 - Radio Alma
- 4 radios indépendantes :
 - RCF Liège
 - Studio One
 - Al Manar
 - Fréquence Plus
- 2 fédérations de radios :
 - GRIF (Groupement des Radios Indépendantes Francophones)
 - CRAXX (Coordination des Radios Associatives et d'Expression)
- 2 radios étrangères :
 - Radio Orient
 - Africa n°1
- 3 nouveaux projets :
 - Radio faite par des handicapés visuels
 - The Choice
 - Radio Diversity (en retard)

Question A.1

Quels types de programmes souhaiteriez-vous entendre/diffuser en numérique? Musique, talk, classique, jazz, information, vie communautaire ... Cette question s'adresse tant au public qu'aux opérateurs potentiels.

Plusieurs radios insistent sur l'importance de maintenir le pluralisme et la diversité du paysage radiophonique sur la plateforme numérique terrestre.

Les radios indépendantes estiment qu'il ne serait pas intéressant d'avoir de multiples déclinaisons musicales des radios en réseaux.

Si tous s'accordent sur le manque d'intérêt que présenteraient de simples programmes de type « robinet à musique », les radios privées en réseaux proposent plutôt des nouveaux services à tendance musicale.

Les radios existantes en FM demandent la priorité sur les capacités numériques même si tous reconnaissent la nécessité de pouvoir disposer de services exclusifs à la plateforme numérique.

La CRAXX demande que toutes les radios qui détiennent le statut de radios associative et d'expression obtiennent une place sur la plateforme numérique.

Certaines radios suggèrent l'intérêt d'avoir plus de radios de langue étrangère ou étrangères, notamment des services publics étrangers.

Question A.2

Avez-vous un projet radiophonique à proposer pour la future plateforme numérique terrestre ?

Le CSA a reçu trois manifestations d'intérêt provenant de nouveaux éditeurs de service : un projet fait par des handicapés visuels, « The Choice » (musique, talk, débats, info, nouvelles musiques et musiques populaires) et « Radio Diversity ».

La CRAXX propose de créer une radio associative à couverture communautaire à laquelle toutes les radios qui ont le statut pourraient participer, sans doute, selon la contribution de Radio Campus, sur base d'un noyau de radios universitaires. Les modalités concrètes restent à définir.

Deux radios françaises souhaitent émettre en Belgique francophone : Radio Orient et Africa N°1.

La plupart des réseaux et la RTBF estiment qu'il est trop tôt pour s'avancer sur le type de nouveaux services qui seraient proposés et que cela dépendra du cahier des charges.

Certaines radios locales envisagent de couvrir progressivement les événements à l'échelle de la province et plus uniquement localement. D'autres radios locales ont fait part oralement de leur scepticisme à l'idée d'étendre à une province un programme dont l'aspect local constitue la spécificité et la raison d'être.

Question B.1

Quel type de couverture (communautaire ou provinciale) correspondrait le mieux à votre projet radiophonique?

Beaucoup de radios indépendantes FM optent pour une couverture provinciale, plus en adéquation avec leur couverture existante et leurs moyens financiers.

Cependant, certaines radios thématiques ou s'adressant à des communautés d'auditeurs spécifiques se déclarent plutôt intéressées par une couverture à l'échelle communautaire.

La fédération regroupant une partie des radios indépendantes (GRIF) propose le regroupement de certaines radios locales au format similaire sur une couverture communautaire.

Il est suggéré d'utiliser les couvertures provinciales pour la numérisation des radios existantes et la couverture communautaire pour les nouveaux projets.

Les réseaux privés et la RTBF souhaitent que leurs programmes existants soient diffusés sur la couverture multi-provinciale (sur toutes les provinces séparément).

Le groupe NRJ / Nostalgie et la RTBF suggèrent que 10% de la capacité du bloc communautaire soit réservé à la transmission de services de données.

Pour les réseaux provinciaux, Must FM explique toutefois les problèmes engendrés par l'homogénéisation des couvertures des radios indépendantes, et des réseaux de plusieurs types sur le niveau provincial sans possibilité de décrochage.

Question B.2

De manière générale, le cahier des charges pour les nouveaux services radiophoniques devrait-il être identique à celui d'un réseau provincial ou communautaire sur la FM, ou bien, s'agissant d'une nouvelle plateforme technologique, les obligations des nouveaux services devraient-elles être revues à la baisse ?

La majorité des répondants s'accordent sur la nécessité de ne pas proposer des programmes au rabais sur la plateforme numérique et donc de ne pas revoir les obligations décrétales à la baisse. Certaines radios nuancent cependant sur le fait que les obligations pourraient être allégées les premières années.

Selon 48FM le contrôle des programmes pourrait être renforcé d'autant plus pour les radios qui perçoivent un subside du FACR.

Un groupe média ne recommande pas de révision à la baisse pour les nouveaux projets mais préconise la convergence pour les nouveaux services proposés par des éditeurs existants de façon à permettre les économies d'échelle.

Certains nouveaux projets et radios indépendantes souhaitent que le cahier des charges soit revu à la baisse pour les radios interculturelles et indépendantes ou pour laisser plus de place à l'expressivité et à des projets moins formatés.

Question B.3

De manière plus spécifique, selon quels critères un opérateur communautaire pourrait-il être autorisé à être diffusé sur un multiplexe provincial?

Plusieurs radios recommandent que le décrochage ne soit pas uniquement à visée publicitaire mais aussi à visée éditoriale.

Le GRIF souligne que les capacités provinciales ne pourront accueillir toutes les radios en réseaux et les radios locales qui le souhaitent. Le décrochage sur réseau provincial pour la publicité ne devrait pas se faire au détriment d'une offre plus régionale / locale.

Plusieurs radios proposent que le décrochage porte aussi sur les événements culturels et l'information.

Fun Radio demande que cette possibilité soit estimée en tenant compte de la continuité du modèle économique basé sur la réalité commerciale et l'ancrage publicitaire réellement local de la radio. Radio Campus suggère que la priorité soit donnée aux radios qui créent des emplois locaux. Enfin, la RTBF propose également de faire du décrochage sur les données associées.

Question B.4 S'il était possible de dégager des fréquences de petite puissance pour couvrir les grandes villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, seriez-vous intéressé par une place sur un multiplexe urbain ?

Sur vingt-trois réponses, une quinzaine de radios se déclarent intéressées ou éventuellement intéressées.

Question B.5

Considérez-vous que les pouvoirs publics devraient intervenir dans la recherche d'un équilibre dans l'exploitation du marché publicitaire, par exemple entre différentes zones de chalandise (provinciales / communautaires) et le cas échéant, comment ?

Les réponses sont assez variées : plusieurs radios ne se prononcent pas. Certaines plaident pour une régulation du pluralisme et de l'accès à la plateforme de diffusion, un découpage par catégorie de radios assortie de la création de limites dans les zones de prospections ainsi qu'un maintien des équilibres en veillant sur les phénomènes de concentration.

Le GRIF et Must FM estiment que la publicité locale ne devrait être permise qu'aux acteurs locaux.

48 FM préconise la création d'un observatoire de la publicité radiophonique, tandis que You FM recommande un contrôle accru de la déontologie publicitaire.

Question C.1

En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements pour le simulcast de votre service radiophonique ?

Les coûts de diffusion ne peuvent pas être assumés par la plupart des radios indépendantes et la plupart des radios associatives s'opposent à ce que le Fonds d'Aide à la Création Radiophonique (FACR) soit utilisé à d'autres fins que l'aide aux radios les plus démunies.

Excepté les radios étrangères qui ont répondu à la consultation, toutes les radios ou presque estiment qu'une aide des pouvoirs publics est nécessaire, en particulier pour les investissements.

Question C.2 En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements (soit 1800€ HTVA/kbps au lieu de 1000€ HTVA) pour un nouveau projet radiophonique (qui n'est pas diffusé sur la FM) ?

Les radios indépendantes, sans surprise, ne peuvent l'assumer et certains font remarquer que les nouveaux programmes vont mettre du temps à générer du profit, que l'aide pour ces programmes est

donc aussi nécessaire. La CRAXX souhaite que les coûts de diffusion des radios associatives et du projet commun soient pris en charge par le FACR.

Question C.3

Faudrait-il élargir l'aide à la diffusion aux autres radios indépendantes ? Quels seraient les critères et les mécanismes de soutien les plus équitables ?

Question C.4

Avez-vous des suggestions à formuler au sujet de l'aide à la diffusion ?

Dans l'ensemble les radios plaident pour une aide financière en faveur des radios associatives et des radios qui ont un accès limité à la publicité pendant la période de simulcast au moins.

D'autres pistes de réflexion sont la modulation de l'aide en fonction du chiffre d'affaire ou des revenus publicitaires, une aide temporaire qui pourrait être remboursée ultérieurement ou une modulation de l'aide en fonction des investissements consentis dans la plateforme.

Plusieurs radios indépendantes s'accordent sur l'idée qu'il est nécessaire de faire une distinction entre les radios indépendantes commerciales et les radios indépendantes non commerciales.

Une piste de financement proposée par Studio One pourrait être une taxe sur les récepteurs vendus.

48 FM estime que l'aide financière devrait s'assortir d'un plus grand contrôle de la part du CSA.

Beaucoup de réseaux plaident pour une utilisation d'une partie du FACR pour l'aide à la diffusion et/ou la promotion auprès du public.

Question D.1

Pourriez-vous donner une appréciation (sur 5, très mauvais étant 0, 5 étant excellent) de la qualité sonore des échantillons A, B et C? Echantillons (Musiq3) en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be>

Onze radios ont répondu à cette question : sur ces onze résultats, trois appréciations sont en corrélation avec les débits des échantillons, trois appréciations estiment que le débit à 32kbps est le meilleur. Enfin, huit réponses sur onze estiment le débit à 32kbps meilleur que le débit à 48kbps.

Le débit à 32kbps obtient une moyenne de 3.14/5

Le débit à 48kbps obtient une moyenne de 2.36/5

Le débit à 56kbps obtient une moyenne de 3.82/5

Question D.2

De quel débit audio aimeriez-vous idéalement disposer ?

> **Le cas échéant, pour le simulcast de votre service diffusé sur la FM ?**

> **Le cas échéant, pour un nouveau service exclusif à la plateforme numérique ?**

Débit	Nombre de radios optant pour ce débit
32 kbps	2
56-64 kbps (56 kbps pour l'audio et 8 kbps pour les données)	17
96 kbps	2
Entre 96 et 128 kbps	1
128 kbps	1

Question D.3

Estimez-vous qu'un débit audio minimum devrait être fixé ? Si oui, quel serait ce débit audio minimum ? Deux débits (Classic21 en 32kbps et en 56kbps) en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be>

Les réponses sont assez homogènes : une moitié des radios estime que le débit minimum doit se situer à 56 kbps et une petite moitié des radios estime que le débit minimum doit se situer à 32 kbps. Le GRIF estime que le débit doit tenir compte de la quantité de radios qui souhaitent être sur la plateforme.

Enfin, certaines radios estiment que le débit doit varier selon le type de programme et de musique diffusés par la radio (de 32 à 96 kbps), voire moduler le débit d'une émission à l'autre.

Question D.4

Envisagez-vous de produire des données associées ?

Question D.4.1

Si oui, de quel type (texte, images, les deux) ?

Question D.4.2

Pour quel type de contenu (pochette de disque, météo, info-traffic, ...)?

La grande majorité des radios envisage de produire des données associées sous forme de textes et d'images, le type de contenus ainsi diffusé cité par les radios serait le suivant : informations, info-traffic, météo, pochettes de disque, annonces culturelles et services.

Question D.5

De quel débit souhaitez-vous idéalement disposer pour diffuser vos données associées ?

À l'heure actuelle, peu de radios se prononcent sur le débit à affecter à cette diffusion de données (cela va de 8 à 32 kbps) mais certaines souhaitent pouvoir décider elles-mêmes de la proportion à affecter à l'audio et celle à affecter aux données.

Question E.1

La question portait sur deux points : la disposition décrétales désignant la RTBF comme opérateur de réseau d'une part et la proposition de maintenir la FM pour les radios locales qui le souhaitent.

Plusieurs radios répondent à la question de la disposition décrétales : certaines souhaitent une offre alternative et rappellent les risques potentiels liés à un éventuel conflit d'intérêt entre le rôle d'opérateur de réseau et celui d'éditeur de service. D'autres estiment que cela ne pose pas de problème si la solution proposée est la plus adaptée et la moins coûteuse pour tous. Il semble nécessaire pour plusieurs radios que le cahier des charges et le niveau de service proposés par la RTBF soit validé par les radios et qu'un contrôle régulier et éventuellement une intervention du CSA soit possible en cas de problème.

La majorité des radios répond à la question du maintien de la FM pour les radios locales qui le souhaitent et la plupart des radios sont favorables à cette disposition. Seuls deux éditeurs estiment qu'une extinction de la FM est indispensable pour toutes les radios.

Question E.2

Estimez-vous souhaitable de revoir les dispositions décrétales en matière d'autorisation pour adopter une approche plus cohérente avec la multiplication des plateformes de diffusion, ou à tout le moins une harmonisation des échéances des autorisations FM en fonction du calendrier de déploiement de la radio numérique par les autorités ?

Certaines radios demandent qu'aucune décision hâtive ne soit prise concernant une éventuelle extinction de la FM et qu'il est prématuré de revoir le décret ainsi que la durée des autorisations FM.

D'autres en revanche estiment qu'une harmonisation entre les licences FM serait utile, par exemple avec une extension des autorisations FM jusque 2020.

Il est aussi proposé de s'inspirer des critères définis dans d'autres pays plus avancés dans la transition : une couverture numérique meilleure que celle de la FM et un seuil minimum d'auditeurs par exemple.

Plusieurs radios estiment qu'un calendrier de transition, fût-il provisoire, devrait être fixé.

Enfin, beaucoup de radios indépendantes demandent que les fréquences FM qui seraient libérées par l'extinction servent à optimiser les fréquences des radios locales qui ne souhaitent pas numériser leur diffusion.

Question E.3

Comment envisagez-vous votre avenir sur la FM au-delà des cinq prochaines années ? De manière générale, quel usage préconisez-vous pour la bande FM après basculement de la majorité des auditeurs vers les plateformes numériques ?

Plusieurs radios suggèrent une période de simulcast d'une dizaine d'années et suggèrent de fixer des critères devant être atteints avant d'envisager l'extinction FM : par exemple le taux de remplacement

du parc de récepteurs, une couverture numérique meilleure que celle de la FM et un seuil minimum d'auditeurs des plateformes numériques.

On constate un assez large consensus sur l'idée d'éventuellement maintenir la FM au-delà d'une dizaine d'années mais uniquement pour les radios locales, associatives et non commerciales.

La RTBF insiste sur le fait qu'il faut absolument éviter toute confusion dans l'esprit du public qui pourrait provenir du maintien d'une offre significative en FM.

Enfin, quelques radios associatives plaident pour le maintien d'une radio de service public sur la FM afin de garantir un accès à l'information pour tous.